

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 octobre 2018**

**DEPARTEMENT  
LOIR ET CHER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 31 octobre 2018**

**MAIRIE  
CHISSAY EN TOURAINE  
41051**

L'an deux mil dix-huit, le 31 octobre, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION : 26/10/2018**

**ETAIENT PRESENTS :** M. PLASSAIS Philippe, M. MARLE Michel, Mme DORNE Laurence, M. PELLÉ Gilles, Mme VIDALLET Caroline, M. PLAUT-AUBRY Richard, M. VERRIER Julien, Mme BESSARD Nicole, M. LE PETIT Michel, Mme BAK Stéphanie, M. MIJEON Jean-Michel, M. MARTIN Pierre.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M. COSNIER Régis, M. CHARRIER Maxime, Mme SIMIER Catherine.

**POUVOIRS :**

Mme SIMIER Catherine a donné pouvoir à Mme VIDALLET Caroline.  
M. COSNIER Régis a donné pouvoir à M. PLASSAIS Philippe.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Secrétaire de séance :  
Mme VIDALLET Caroline.

**OBJET : Acceptation d'un dossier non mentionné à l'ordre du jour.**

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-10,

Vu la convocation du Conseil Municipal envoyée et publiée le 26 octobre 2018

Monsieur le Maire soumet, à titre exceptionnel, au Conseil Municipal au début de sa séance le dossier suivant à mettre en point 3 :

Pour : 13

Contre :

Abstention :

**Acceptation du passage du Tour du Loir-et-Cher et d'une demande de subvention.**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### **1-Choix de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des rues citées ci-dessous :**

- **Rue de la Gare**
- **Route de Vierzon**
- **Route de Tours**
- **Rue Etienne DENIS**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de choisir un maître d'œuvre pour l'aménagement des rues citées ci-dessus. Il est présenté un tableau comparatif de deux cabinets d'Architectes : GEOPLUS et ECMO. Il est souligné qu'ECMO a revu son pourcentage travaux à la baisse et passe de 6 % à 5.50 %.

Il est également notifié qu'une Réunion de Commission de Travaux a eu lieu le 08/10/2018 avec compte rendu à la suite.

Le Maire propose

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour: 10

Contre:

Abstention: 3

Décide de nommer GEOPLUS .

### **2- Choix d'un architecte dans le cadre du projet de réhabilitation de la maison située au 1 Route de Vierzon.**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de choisir un architecte dans le cadre du projet de réhabilitation de la maison située au 1 Route de Vierzon.

Il est noté qu'il s'agit juste d'un projet de réhabilitation sans réaffectation.

Trois devis différents sont présentés, démontrant que l'architecte Dominique MAES est le plus intéressant.

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir Monsieur MAES.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour: 10

Contre: 2

Abstention: 1

Décide de choisir Monsieur DOMINIQUE MAES comme architecte.

### **3-Acceptation du passage du Tour du Loir-et-Cher et d'une demande de subvention.**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'autorisation de passage du 59<sup>ème</sup> Tour du Loir et Cher cycliste sur la commune de Chissay-en-Touraine le samedi 20 avril 2019.

Il demande également l'octroi d'une subvention pour l'organisation de cette manifestation d'un montant de 0.12 euro par habitant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour: 11

Contre:

Abstention: 2

- Accepte le passage du Tour du Loir et Cher sur la commune de Chissay-en-Touraine le samedi 20 avril 2019.
- Décide d'octroyer une subvention d'un montant de 142.08 euros pour cette manifestation (soit 0.12 euro x 1184 habitants)
- Autorise le Maire à signer la convention se rapportant à cette affaire.

### Questions diverses.

Le Maire aborde le sujet des déviations, mises en place suite à la fermeture du passage à niveau de Chissay-en-Touraine.

Le Maire informe son assemblée qu'un affichage du PLUI sera fait sur une grille dans la salle du Conseil. Un débat s'en est suivi.

Fin de la séance

**Fait le 05 novembre 2018**

**Le Maire**

**Philippe PLASSAIS**

